



chronique internationale

QUE RETENIR DU XI^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL (ANTALYA, OCTOBRE 1997) ?

Ch. BARTHOD - B. CHEVALIER - B. ROMAN-AMAT

Du 13 au 22 octobre 1997, la Turquie accueillait à Antalya le onzième Congrès forestier mondial. Si l'on s'en tient aux seuls indicateurs chiffrés, résumés dans l'encadré 1 (p. 181), l'événement fut d'importance. La déclaration finale, reproduite à la fin de cet article (p. 185), n'apporte cependant pas de révolution conceptuelle. Essayons, avec un peu de recul, de tirer quelques enseignements de ce congrès.

UNE DÉLÉGATION FRANÇAISE REMARQUÉE

Forte d'une quarantaine de personnes, appartenant à de très nombreux organismes publics ou privés, la délégation française était bien visible. Les contributions françaises ont été au nombre de 46, au troisième rang après la Turquie et l'Inde ⁽¹⁾. Associés, l'ONF, le CIRAD et l'INRA avaient monté un stand. Très peu de pays ou organismes non turcs avaient fait de même. Pourtant, ce stand, qui fut très visité et abrita de nombreuses rencontres, s'est révélé être un outil irremplaçable pour promouvoir la foresterie française dans une telle manifestation. **Il serait très souhaitable que cette initiative se renouvelle**, avec l'implication effective d'un maximum de partenaires. Le 18 octobre, la plupart des Français ont participé à la réunion de lancement de la future **Association forestière francophone internationale**, dont les statuts devront être déposés avant le 30 avril 1998 (cf. encadré 2, p. 181).

(1) Le CD-ROM des Actes du Congrès est disponible à la DERF (19, avenue du Maine à Paris, 15^e). La documentation technique est accessible sur le site Internet des forêts de la FAO <<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/forestry/wforcong/publi/default.htm>>. Les actes sur papier peuvent aussi être consultés, notamment à la DERF et à la bibliothèque du Département des Recherches techniques de l'ONF à Fontainebleau.

Cette initiative paraissait bien nécessaire compte tenu de la place modeste de notre langue dans la documentation internationale, ainsi que sur les tribunes et dans les salles du congrès.

DES RÈGLES DU JEU CONTRAIGNANTES

Le contenu du congrès avait été préparé par l'OAA (en anglais : FAO). Le thème était "La foresterie pour le développement durable : vers le XXI^e siècle", embrassant un éventail très large de sujets, du biologique à l'économique et au social. Pour des raisons évidentes, les temps de parole des intervenants dans un tel congrès sont limités, et répartis selon des critères tenant le plus grand compte de la géopolitique. Chaque séance était organisée en deux phases : exposé introductif, en général de bonne qualité, d'une vingtaine de minutes, par un spécialiste sélectionné, puis succession de communications volontaires, de cinq minutes chacune et de niveaux très variables. Pour se faire entendre dans un tel contexte, il faut avoir construit **un message clair, en quelques points forts, bien étayé par des aides pédagogiques d'excellente qualité.**

Encadré 1

LES CHIFFRES DU XI^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

4 400 participants	43 sessions principales
145 pays représentés	34 sessions parallèles
72 ministres	1 470 contributions volontaires

Encadré 2

LE LANCEMENT DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE FRANCOPHONE INTERNATIONALE

- Initiateurs : France, Canada, Agence de la Francophonie. La séance du 18 octobre 1997 à Antalya était présidée par M.A. Kane (Sénégal), secondé par B. Chevalier (DERF - France).
- Étude préliminaire du cabinet Poirier, réalisée en 1997, soulignant le succès de l'association forestière anglophone internationale, et concluant sur l'utilité et la faisabilité d'une association de francophones.
- Objectifs : renforcement de l'information, formation, communication en langue française sur tous les aspects relatifs à la gestion durable de tous les types de forêts.
- Calendrier : un groupe de travail de dix membres issus de quatre continents — Afrique, Amérique, Asie, Europe — incluant le cabinet Poirier, est chargé de rédiger un premier projet de statuts pour le 30 avril 1998.

QUELQUES LIGNES DE FORCE

À première vue, un tel forum met surtout en valeur l'extrême diversité des forêts, et des foresteries, du monde. Il souligne l'abîme qui continue de se creuser entre des forêts qui s'étendent et s'enrichissent dans plusieurs pays "du Nord", notamment la France, et des forêts qui se dégradent ou disparaissent, surtout sous la pression démographique.

Au-delà de cette opposition, hélas ancienne et bien connue, quelques grandes tendances se sont cependant dégagées.

Le consensus apparent autour des critères et indicateurs de gestion durable

Tout responsable forestier “à la page” se réfère désormais aux **critères et indicateurs de gestion durable**, applicables à l'échelle nationale. C'est considérer, sans doute un peu vite, que les panoplies de critères et indicateurs, récemment mises au point dans le cadre des différents processus, sont déjà parfaites. C'est aussi croire (ou faire semblant de croire) que la qualité des instruments de mesure garantit celle des forêts auxquelles on les applique... Et de fait, cette unanimité de façade ne masque pas les lacunes de nombreux pays, comme le manque d'un cadre législatif de protection des forêts, ou l'absence d'un système fiable de collecte des données. À l'analyse, le processus pan-européen dit “d'Helsinki” (dommage pour Strasbourg...) apparaît comme l'un des plus sérieux et des plus avancés. À court terme, il semble probable que les principales avancées en terme de durabilité de la gestion forestière seront obtenues dans le cadre des processus “régionaux”⁽²⁾, au sens de l'OAA (FAO), où un nombre limité de participants traitent de situations relativement homogènes. En revanche, l'obtention de progrès significatifs à l'échelle mondiale, au sein du tout nouveau Forum intergouvernemental sur les Forêts, paraît devoir être plus laborieuse.

Par ailleurs, à l'exception de quelques très rares cas, la conception de critères et indicateurs de gestion durable applicables au niveau de l'unité de gestion est encore balbutiante. Les débats ont montré qu'en face de la minorité d'Organisations non gouvernementales (ONG) et de pays qui militent pour la mise en place rapide de processus d'écocertification des produits forestiers, très nombreux sont les partisans de la réflexion et de la prudence.

La nécessité d'une meilleure prise en compte des réalités sociales et culturelles de terrain

Dans de nombreux pays où la pression sur les forêts est forte, on passe, au moins dans le discours, de la gestion “pour” les populations à la gestion “avec” elles. Cependant, les moyens politiques de cette association des populations semblent encore, le plus souvent, rudimentaires. On assiste aussi à l'émergence de grilles d'analyse culturelles pour expliquer certaines attentes ou certains conflits portant sur la gestion durable des forêts. Par ailleurs, on a vu s'opposer à Antalya deux catégories d'ONG. D'une part, les associations “de terrain” — on pourrait dire “autochtones” — de niveau souvent régional (ici au sens infra-national), qui s'affirment fortement dans leur recherche d'une gestion des ressources naturelles assurant le progrès économique local. D'autre part, certaines ONG

Encadré 3

UN MOT ANGLAIS QU'IL FAUT AVOIR DÉSORMAIS DANS SON VOCABULAIRE : “STAKEHOLDER”

- Littéralement : détenteur d'enjeux. S'applique à des personnes, physiques ou morales.
- En pratique : tous ceux qui ont un intérêt, direct ou indirect, matériel ou non, dans une activité ou sur un territoire. De la détention d'enjeux découle le droit, pas toujours reconnu, d'influer sur la manière dont l'activité est conduite, ou le territoire géré.
- En forêt : la population des détenteurs d'enjeux grandit. Populations indigènes défendant des territoires face à des compagnies d'exploitation forestière, bien sûr. Mais aussi populations urbaines demandant que la forêt participe à leur alimentation en eau, ou leur fournisse un cadre agréable pour leurs loisirs.
- Sujet de réflexion : comparer la notion de détenteur d'enjeux, issue du mode de pensée anglo-saxon, aux notions de “forêt bien commun” et de “demande sociale” comme on les envisage habituellement en France.

(2) Pour plus de précisions sur l'étendue exacte de ces “régions”, voir notamment l'article de B. Chevalier cité en bibliographie.



Photo E. ULRICH

Stand de la France

internationales de protection de la Nature, d'ailleurs peu actives dans le congrès. Certaines de celles-ci adoptent désormais une attitude plus nuancée et semblent avoir pris conscience du rejet, par de nombreuses populations locales, des demandes de "mise sous cloche" des espaces forestiers, émanant souvent des milieux urbanisés des pays riches.

Les forêts productrices de biens et services non marchands

La question de la prise en compte des produits et services non marchands des forêts dans les comptabilités nationales, et de leur financement, est revenue à de très nombreuses reprises. Dans ce domaine, les concepts et les outils sont encore très incomplets. On notera que le congrès d'Antalya regroupait surtout des forestiers, ce qui n'a pas facilité la comparaison de l'usage forestier du sol à d'autres modes de mise en valeur.

La poussée en faveur de la gestion privée de certaines forêts

De nombreux intervenants ont défendu, notamment dans le cadre des pays tropicaux, le modèle des plantations forestières intensives et "monofonctionnelles". Celles-ci auraient à leurs yeux le double mérite d'être économiquement rentables, donc d'attirer les capitaux privés, et de diminuer la pression sur les forêts naturelles qui pourraient dès lors assurer pleinement leur rôle de conservation de la biodiversité. De fait, la surface des plantations forestières dans les pays en voie de développement aurait, selon l'OAA, doublé entre 1980 et 1995, passant de 40 à 80 millions d'hectares. Parallèlement, l'aide publique au développement (APD), dont bénéficie la foresterie des pays en développement, plafonne depuis plusieurs années.

Le besoin de réformer les administrations forestières

Le même courant libéral critique fortement les administrations forestières jugées bureaucratiques et peu efficaces, quand elles n'engendrent pas elles-mêmes des conflits avec les populations. La mise en place de véritables procédures de contrôle et d'évaluation des politiques forestières, si possible par des auditeurs externes, est proposée pour améliorer la situation.

POUR CONCLURE

Les congrès forestiers mondiaux continueront sans doute d'avoir lieu, au moins pendant quelque temps. D'ailleurs, la Russie, le Canada, les États-Unis, la République dominicaine, la Birmanie et l'Espagne sont en compétition pour accueillir le XII^e Congrès, en 2003. Malgré leur faible rendement apparent, ces manifestations ont un intérêt non négligeable. D'abord, elles fournissent un forum devant lequel il est important de présenter les réalisations de la foresterie française, à condition bien sûr que le fond soit de qualité et que les outils de communication soient à la hauteur... Ensuite, elles procurent des occasions exceptionnelles de "prendre le pouls" des forêts du monde entier. Un monde qui est petit, après tout...

Ch. BARTHOD
Sous-Directeur de la Forêt
DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORÊT
19, avenue du Maine
F-75732 PARIS CEDEX 15

B. CHEVALIER
Chargé de mission pour les Affaires internationales
DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORÊT
78, rue de Varenne
F-75349 PARIS 07 SP

B. ROMAN-AMAT
Chef du Département des Recherches techniques
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Boulevard de Constance
F-77300 FONTAINEBLEAU

BIBLIOGRAPHIE

- BARTET (J.-H.). — Mexico 1985, le IX^e Congrès forestier mondial. — *Revue forestière française*, vol. XXXVIII, n° 2, 1986, pp. 179-184.
- BONNIER (J.). — Éditorial : En revenant du Congrès. Antalya (Turquie), octobre 1997. — *La Feuille et l'Aiguille*, n° 29, novembre 1997, pp. 1-3.
- CHEVALIER (B.). — Éco-certification de la gestion forestière et du bois : où en sommes-nous ? — *Bulletin technique de l'ONF*, n° 32, 1997, pp. 47-58.
- GADANT (J.). — Le 10^e Congrès forestier mondial. — *Revue forestière française*, vol. XLIV, n° 1, 1992, pp. 7-11.
- MARTRES (J.-L.). — Le Procès de la forêt. — *Le Bois national*, n° 3, 24 janvier 1998, pp. 8-10.
- RERAT (B.). — De la certification des produits forestiers au XI^e Congrès forestier mondial. — *Le Bois national*, n° 1, 3 janvier 1998, pp. 9-10.
- ROMAN-AMAT (B.). — À Antalya, en Turquie, le XI^e Congrès forestier mondial. — *Arborescences*, n° 71, novembre-décembre 1997, pp. 42-47.
- Unasylva*, Revue internationale des forêts et des industries forestières (FAO). — Numéro spécial "Onzième congrès forestier mondial", vol. 48, n° 3-4, 1997.

ONZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

Antalya, Turquie, 13-22 octobre 1997

DÉCLARATION D'ANTALYA

Nous, les 4 417 congressistes originaires de 149 pays, réunis à Antalya (Turquie) du 13 au 22 octobre 1997, de rangs différents, de ministres à agents de terrain, de formation et d'horizons variés, appartenant à des organisations gouvernementales et non gouvernementales ou à d'autres organismes, préoccupés par la situation actuelle et future des forêts du monde et convaincus de la nécessité d'en améliorer la gestion au profit de l'humanité :

Soulignant que tous les types de forêts fournissent de très importants biens et services sociaux, économiques et environnementaux pour l'humanité et contribuent à la sécurité alimentaire, à la propreté des eaux, à la pureté de l'air et à la protection des sols, et que leur gestion durable est essentielle au développement durable ;

Rappelant la "Déclaration des principes forestiers" et les chapitres d'Action 21 se rapportant aux forêts, adoptés par la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en juin 1992 à Rio de Janeiro ;

Reconnaissant les progrès significatifs réalisés depuis la CNUED grâce à des initiatives nationales, régionales et internationales, destinées à évaluer l'état des forêts du monde et mieux comprendre et promouvoir leur gestion durable, mais conscients de la nécessité de prendre, de toute urgence, d'autres mesures dans le secteur forestier et ailleurs, y compris dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, et de la population ;

Notant avec inquiétude le taux accéléré de déforestation et de détérioration dans de nombreuses régions du monde et insistant sur le fait que, pour inverser cette tendance et assurer la gestion durable des forêts de la planète, il faut tout d'abord que les pays fassent preuve d'une volonté politique accrue, aux niveaux les plus élevés ;

Notant en particulier les propositions d'action recommandées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable des Nations-Unies en février 1997, qui reflètent une approche équilibrée, globale et intégrée, favorisant le maintien des multiples bénéfices des forêts ;

Accueillant avec satisfaction la décision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies en juin 1997 ("Sommet de la terre + 5") d'établir un Forum intergouvernemental sur les forêts pour promouvoir la mise en œuvre des propositions du Groupe et la poursuite du dialogue international ;

Tenant compte de la réunion informelle des ministres responsables des forêts organisée par le Gouvernement turc, à Antalya, le 13 octobre 1997 ;

Demandons :

1. que les pays fassent preuve d'une volonté politique accrue, pour surmonter les obstacles à la gestion durable des forêts ;

2. que les forestiers professionnels s'adaptent à l'évolution des besoins, répondent aux défis que pose la gestion durable des forêts et suscitent une meilleure prise de conscience des problèmes environnementaux, sociaux et économiques, en ajustant les programmes d'enseignement, en encourageant des méthodes participatives de planification forestière et de prise de décision, pour toutes les parties intéressées, et en améliorant la formation des forestiers et des agents de terrain, avec une attention particulière au rôle des femmes et des jeunes ;



3. que les pays, les organisations internationales et les principaux groupes œuvrent ensemble à la mise en application des propositions d'action adoptées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et fassent en sorte que la poursuite du dialogue international sur les politiques forestières et les activités connexes, au sein dudit groupe et dans d'autres instances, se déroulent dans un climat de franchise et de transparence ;

4. que les pays et la communauté internationale des donateurs, particulièrement les institutions financières internationales, contribuent plus efficacement à la mobilisation des ressources financières nationales et internationales et au transfert de technologies appropriées et respectueuses de l'environnement, à des conditions préférentielles convenues d'un commun accord, pour mettre en place les capacités des pays en développement ou en transition, et leur permettre ainsi de mieux inventorier, évaluer, suivre et gérer leur forêt d'une façon équilibrée et durable afin d'en récolter les multiples bénéfices, y compris par un plus grand recours aux coentreprises et au partenariat "secteur public - secteur privé", particulièrement à des programmes de mise en œuvre mixtes ;

5. que les pays et les organisations internationales adoptent une approche intersectorielle pour les politiques nationales portant sur les forêts, l'agriculture, l'énergie, l'eau, les sols, l'exploitation minière, les transports, et le développement rural, qui reconnaissent le fait que la plupart des causes de la déforestation et de la dégradation des sols sont extérieures au secteur forestier, et que c'est là aussi qu'il faut chercher les remèdes ;

6. que les pays, les organisations internationales et les professionnels du secteur forestier travaillent en partenariat avec toutes les parties concernées, dans un climat d'ouverture et de participation, y compris avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les populations autochtones, les habitants des forêts, les propriétaires forestiers, les communautés locales et les autres groupes affectés par les politiques et décisions ayant trait aux forêts et aux autres utilisations des sols ;

7. que les pays et les organisations internationales affinent les méthodologies et les mécanismes d'évaluation des biens et services forestiers, et facilitent l'intégration des bénéfices forestiers non échangés dans les marchés et leur prise en compte dans les procédés publics de prise de décision, en veillant à assurer une répartition équitable des coûts et bénéfices ; et qu'ils élaborent des méthodologies et des mécanismes pour inclure les changements du capital forestier dans les systèmes de comptabilité nationale ;

8. que les pays et les organisations de recherches internationales, régionales et nationales identifient et mettent en œuvre des activités de recherche prioritaires qui répondent aux besoins de la société et reposent sur les connaissances scientifiques et traditionnelles actuelles, en insistant sur les besoins de la recherche appliquée, et qu'ils assurent, dans les meilleurs délais, une vaste diffusion des résultats à toutes les parties concernées ;

9. que les pays établissent et appliquent les critères et indicateurs de gestion durable des forêts au niveau national, pour évaluer l'état de leurs forêts et développent, sur cette base, les inventaires nationaux et des systèmes de suivi forestiers et qu'ils fournissent aussi les données requises pour améliorer le programme de la FAO "Évaluation des ressources forestières mondiales au-delà de l'an 2000" ;

10. que les pays, les organisations internationales, les grands groupes, le secteur privé et les autres parties intéressées fassent mieux prendre conscience du rôle vital des forêts pour la société, des problèmes auxquels elles sont confrontées et du besoin urgent de travailler ensemble à des solutions pratiques permettant d'améliorer la gestion des forêts ;

11. que les pays, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales encouragent les programmes de foresterie communautaires et d'agroforesterie et améliorent les services de vulgarisation en faveur des propriétaires forestiers et des utilisateurs afin de mieux répondre aux besoins des individus et des communautés locales dépendant des forêts et de promouvoir les investissements dans la gestion durable des forêts ;

12. que les pays et les organisations internationales reconnaissent que, dans de nombreuses régions du monde, les plantations d'arbres à croissance rapide peuvent contribuer à la gestion durable des forêts en répondant aux besoins de subsistance et peuvent compléter et/ou réduire les pressions sur les forêts naturelles, grâce à une offre accrue de biens et de services forestiers ;

13. que les pays établissent, appliquent et révisent les politiques, les plans et les méthodes de gestion, dont le but est de minimiser les dégâts et l'étendue des grands feux de forêts ;

14. que les pays préparent et mettent en œuvre des programmes forestiers nationaux, afin d'établir les priorités nationales et d'identifier les actions requises pour la gestion durable des forêts d'une manière participative et transparente, en respectant les droits de propriété et les droits traditionnels ;

15. que les pays et la communauté internationale des donateurs accordent une attention accrue à la remise en état des terres dégradées et à la résolution des problèmes de désertification, en élaborant et mettant en œuvre des plans nationaux de lutte contre la désertification, avec une attention particulière aux problèmes d'ensablement et aux zones arides et semi-arides, en vue de mieux répondre aux besoins de subsistance, notamment des populations dépendant de la forêt pour la nourriture, le bois de feu et l'alimentation du bétail ;

16. que les pays, les organisations internationales, les institutions universitaires et les forestiers professionnels suscitent, à tous les niveaux, une meilleure prise de conscience de l'importance de la diversité biologique, y compris de la conservation, amélioration et utilisation durable des ressources génétiques forestières, sources d'avantages importants pour les générations présentes et futures ;

17. que les industries forestières adoptent et mettent en œuvre des codes de conduite facultatifs, pour contribuer à la gestion forestière durable lors de leurs opérations nationales et internationales, y compris par des méthodes de gestion, de transfert de technologies, d'éducation et d'investissement.

Exprimons nos remerciements les plus sincères au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli et organisé, avec le concours de la FAO, le onzième Congrès forestier mondial et demandons qu'il diffuse le plus largement possible les conclusions et les recommandations de ce Congrès, y compris cette Déclaration, aux gouvernements, aux organisations internationales, et à toutes les parties intéressées.

Antalya, Turquie

22 octobre 1997



Le site du 11^e Congrès forestier mondial à Antalya en Turquie